



**Déclaration de transparence en ce qui concerne le travail des enfants
et l'esclavage moderne pour l'année se terminant le 31 décembre 2024**

Cette déclaration (la « Déclaration » ou la « Déclaration globale ») est publiée en vertu du Australian Commonwealth Modern Slavery Act, de la loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et du UK Modern Slavery Act (collectivement, les « Lois »). La présente déclaration est destinée à Vertex Pharmaceuticals Incorporated et ses filiales (ci-après « Vertex » ou la « Société ») pour l'exercice fiscal qui s'est terminé le 31 décembre 2024.

Vertex respecte la dignité et les droits inhérents de chaque personne et y croit. Vertex soutient les principes établis par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Nous nous attendons à ce que tous les employés et les fournisseurs avec lesquels nous travaillons respectent les droits de l'homme dans tous les pays où nous sommes implantés. La présente Déclaration définit les mesures prises par Vertex pour éliminer le travail forcé, l'esclavage et le trafic humain (collectivement, « l'esclavage moderne »), ainsi que le travail des enfants, de ses opérations et de sa chaîne d'approvisionnement.

Nous avons préparé cette Déclaration sur une base consolidée pour Vertex parce que notre Code de conduite, nos politiques et contrôles sous-jacents traitent entre autre de l'esclavage moderne et du travail des enfants. Les entités de notre groupe consolidé n'ont pas toutes des obligations de déclaration en vertu des Lois susmentionnées.

Nos opérations et notre structure

Vertex est une société mondiale de biotechnologie qui investit dans l'innovation scientifique afin de créer des médicaments transformateurs pour les personnes atteintes de maladies et d'affections graves. La société a des traitements approuvés pour la fibrose kystique, l'anémie falciforme, la thalassémie bêta dépendante des transfusions et la douleur aiguë; elle continue de mener des programmes cliniques et de recherche dans ces domaines. Vertex dispose également d'une solide gamme de traitements expérimentaux de plusieurs modalités pour d'autres maladies graves où elle possède une connaissance approfondie de la biologie humaine causale, y compris la douleur neuropathique, la néphropathie médiée par l'APOL1, la néphropathie à immunoglobulines A (IgA), la maladie rénale polykystique autosomique dominante, le diabète de type 1 et la dystrophie myotonique de type 1.

Vertex a été fondée en 1989. Son siège social mondial est à Boston (Massachusetts) et son siège social international est à Londres (Angleterre). La société possède des centres de recherche et développement et des bureaux commerciaux en Amérique du Nord, en Europe, en Australie, en Amérique latine et au Moyen-Orient. À l'échelle mondiale, Vertex emploie environ 6 100 employés. Vertex est systématiquement reconnue comme l'un des meilleurs lieux de travail de son secteur; elle figure depuis 15 années consécutives sur la liste des meilleurs employeurs de Science Magazine et depuis trois ans sur la liste établie par Fortune des 100 meilleures entreprises pour lesquelles travailler.

Notre chaîne de fabrication et d'approvisionnement

Vertex utilise un réseau mondial de fabricants tiers et de capacités internes, y compris l'usine de fabrication de Vertex à Boston, pour fabriquer des produits candidats à des essais cliniques et des médicaments à usage commercial. Une variété d'intrants sont utilisés pour fabriquer nos produits commerciaux, y compris mais sans s'y limiter, des matières premières, des ingrédients pharmaceutiques actifs, des excipients, des comprimés et des trousseaux finies.

Risque d'esclavage moderne et de travail des enfants dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement

Nous estimons qu'il existe un faible risque d'esclavage moderne et de travail des enfants dans les opérations propres à Vertex, pour les raisons suivantes :

- La main-d'œuvre de Vertex comprend en grande partie du personnel de R. et D., des employés de bureau et des employés sur le terrain.
- La plupart des employés travaillent dans des pays où la prévalence de l'esclavage moderne et du travail des enfants est très faible.
- À l'exception des programmes de début de carrière, comme les stages et les placements industriels, tous les employés sont âgés de 18 ans ou plus.
- Nos employés travaillent dans des milieux contrôlés où il existe des modes opératoires normalisés établis, conformément à la nature hautement réglementée de l'industrie pharmaceutique.
- Vertex met en œuvre des pratiques d'embauche rigoureuses et offre des protections contractuelles, politiques et statutaires à tous les employés.

Nous estimons également qu'il existe un faible risque d'esclavage moderne et de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement en raison de la nature des produits et des opérations de Vertex et des politiques et procédures de Vertex visant à atténuer les risques connexes. Cependant, nous reconnaissons que l'esclavage moderne ou le travail des enfants pourraient se produire à l'insu de Vertex, en violation des politiques et principes de Vertex. Les biens et services que Vertex se procure associés à un risque potentiel plus élevé d'esclavage moderne comprennent :

- Électronique et télécommunications : L'industrie électronique est généralement considérée comme une industrie à risque plus élevé pour l'esclavage moderne. La fabrication d'équipements peut avoir lieu dans des emplacements soumis à très peu de réglementation et de supervision des pratiques de travail.
- Installations : Les services tels que le nettoyage, la sécurité et l'entretien peuvent augmenter le risque d'esclavage moderne dans la mesure où ils impliquent un travail temporaire ou non qualifié, un travail en dehors des heures normales, des travailleurs étrangers et/ou l'utilisation de contrats à court terme et de sous-traitance.

Bien que nous estimions que les politiques et procédures existantes de Vertex (décrites aux présentes) sont efficaces pour atténuer le risque d'esclavage moderne et de travail des enfants chez les fournisseurs directs de Vertex et que nos fournisseurs en amont sont moins à risque que de nombreux autres secteurs en raison de la nature de leurs intrants, l'esclavage moderne ou le travail des enfants pourraient avoir lieu aux niveaux supérieurs de la chaîne d'approvisionnement desquels nous pouvons, dans certains cas, être éloignés de plusieurs niveaux et où nous avons moins de visibilité.

Politiques et processus de diligence raisonnable

Notre engagement et nos politiques

Nous nous engageons à mener nos activités de manière responsable et nous attendons de tous nos gestionnaires, employés, sous-traitants et agents qu'ils soient responsables pour notre culture de transparence et d'intégrité. Notre [Code de conduite](#) fournit des conseils sur comment incarner ces valeurs, y compris dans des domaines tels que les droits de l'homme, la protection des données personnelles, l'intégrité financière, l'engagement envers les communautés et la durabilité environnementale. Le Code de conduite est un élément clé de l'approche mondiale de Vertex en matière de conformité. Plus précisément, notre Code de conduite exige que les employés :

- se conforment aux lois et aux pratiques qui interdisent le travail illégal des enfants, le travail forcé, le travail servile ou en servitude, le travail involontaire des détenus, le trafic humain, et les salaires et avantages inéquitables;
- promeuvent la santé, la sécurité et le traitement équitable et respectueux des employés, sans discrimination ni harcèlement;
- respectent les droits fondamentaux de la personne et la dignité de chaque personne.

Nous nous attendons à ce que les employés se conforment à notre Code de conduite et à toutes les politiques, procédures et directives. Si nous prenons connaissance d'infractions à la loi ou aux politiques de Vertex, nous menons une enquête et, le cas échéant, nous prenons des mesures disciplinaires et mettons en œuvre des mesures correctives pour prévenir les infractions futures.

Le conseil d'administration de Vertex, y compris le comité de vérification et des finances, assure la supervision générale de notre programme de conformité et de notre Code de conduite. Le directeur de la conformité est chargé de concevoir et de diriger notre programme de conformité avec le soutien et les conseils d'autres fonctions de contrôle, notamment les fonctions d'audit interne, de chaîne logistique et d'approvisionnement, de conformité commerciale, et des comités mondiaux de conformité, qui sont composés de hauts dirigeants interfonctionnels représentant différentes unités de Vertex. Le directeur de la conformité fournit régulièrement des mises à jour au comité de direction et au conseil d'administration de Vertex en ce qui concerne la conformité et les risques dans le domaine des soins de santé chez Vertex, y compris les infractions au Code de conduite.

Attentes et politiques relatives aux fournisseurs

Notre [Code de conduite des fournisseurs](#) énonce les attentes de Vertex selon lesquelles les fournisseurs doivent partager notre engagement à maintenir des normes élevées en matière d'éthique et de conduite, et définit les attentes qu'ils devraient avoir à notre égard. Tous les fournisseurs doivent se conformer à notre Code de conduite des fournisseurs. Le Code de conduite des fournisseurs est intégré à nos modèles de contrats et aux modalités des bons de commande; il est communiqué pendant le processus d'intégration des fournisseurs.

Le Code de conduite des fournisseurs énonce nos attentes selon lesquelles les fournisseurs doivent traiter leurs employés avec dignité et respect et se conformer à toutes les exigences réglementaires et légales relatives au traitement juste et équitable des employés. Plus précisément, il énonce les attentes suivantes pour les fournisseurs en ce qui concerne les droits de l'homme :

- Interdiction de toute forme d'esclavage forcé, y compris le travail sous contrainte, en servitude ou par des prisonniers. Les employés doivent être libres de quitter leur employeur à leur propre discrétion.

- Le travail des enfants ne doit en aucun cas être employé.
- Toute discrimination dans l'embauche, la formation, la promotion, la rémunération ou d'autres domaines basés sur une classe/caractéristique protégée doit être interdite.
- Les employés des fournisseurs doivent être traités de manière équitable, égale et respectueuse. Les abus ou les mauvais traitements de quelque nature que ce soit ne doivent pas être tolérés, y compris le harcèlement sexuel, l'abus sexuel, la coercition mentale ou physique ou l'abus verbal, y compris le fait de menacer un tel traitement.
- Les heures de travail doivent être conformes à la réglementation du pays. En outre, le paiement aux employés doit être conforme aux lois applicables en matière de salaire, y compris les salaires horaires minimums et les heures supplémentaires, ainsi que les avantages sociaux obligatoires. Communiquer à vos employés la base sur laquelle ils sont rémunérés dans un délai raisonnable, notamment si des heures supplémentaires sont nécessaires et les salaires correspondants.
- Les employés doivent être en mesure de communiquer librement avec leurs superviseurs au sujet de leurs conditions de travail et de leur rémunération, et de faire part d'autres préoccupations sans crainte de représailles, d'intimidation, de licenciement ou de harcèlement. Vous devez respecter le droit des travailleurs, tel qu'établi par les lois locales, de s'associer librement.
- Vous devez respecter les droits des communautés locales autour de vos centres, y compris le droit à un environnement propre et sain.

Comme souligné dans le Code de conduite des fournisseurs, nous nous attendons à ce que nos partenaires fournisseurs aient mis en place des systèmes de gestion qui démontrent leur engagement et leur responsabilité vis-à-vis de ces principes, avec des mécanismes pour identifier et gérer les risques dans chaque domaine pertinent et pour maintenir la documentation en vue de démontrer la conformité.

Le Code de conduite des fournisseurs, ainsi que nos contrats, accordent à Vertex le droit d'effectuer des audits chez ses fournisseurs ou d'autoriser un tiers à effectuer des audits des pratiques et des installations des fournisseurs afin de confirmer la conformité aux attentes et aux politiques de Vertex. À la demande de Vertex, les fournisseurs doivent aussi fournir à Vertex des certifications, sous une forme raisonnablement acceptable par Vertex, attestant la conformité continue du fournisseur aux politiques de Vertex.

Mesures prises pour évaluer et traiter les risques d'esclavage moderne et de travail des enfants

Gestion des risques

Vertex a mis en œuvre un certain nombre de mesures de diligence raisonnable liées à la sélection et à l'engagement des fournisseurs afin de minimiser le risque d'esclavage moderne et de travail des enfants. Comme indiqué dans notre Code de conduite des fournisseurs, ces mesures comprennent un processus de diligence raisonnable lié à la lutte contre les pots-de-vin, la lutte contre la corruption, la sécurité des informations, la confidentialité, la solvabilité financière, l'assurance et la qualité. Le processus de diligence raisonnable peut avoir lieu avant et tout au long de notre relation d'affaires, sur une base régulière ou ponctuelle. Le processus de diligence raisonnable peut comprendre des évaluations liées à des contrôles spécifiques des risques, des audits sur place ou des demandes générales visant à évaluer et vérifier que nos exigences spécifiques en matière de produits ou de services sont satisfaites.

Mécanisme de signalement

Vertex maintient une [Ligne d'alerte](#) hébergée par un tiers indépendant, qui permet aux individus, internes et externes, de signaler de manière confidentielle et anonyme des préoccupations d'abus ou d'infractions aux politiques de Vertex, y compris des problèmes potentiels ou des allégations associés à l'esclavage moderne. Vertex a des protections strictes contre les représailles. Nous ne tolérons pas les représailles contre toute personne qui décide, en toute bonne foi, d'exprimer des préoccupations liées à une infraction potentielle du Code de conduite, des politiques de la Société ou de la loi. Nous encourageons fortement les employés et les fournisseurs à signaler toute infraction potentielle ou soupçonnée aux politiques de la Société et aux lois des pays dans lesquels Vertex exerce ses activités.

Vertex enquête sur les signalements d'infractions potentielles de notre Code de conduite, des politiques de la Société ou de la loi. Les infractions peuvent entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement ou à la résiliation d'ententes contractuelles avec Vertex. Certaines infractions peuvent également entraîner des poursuites judiciaires, le cas échéant.

Engagement externe

Nous sommes membre de la Pharmaceutical Supply Chain Initiative (PSCI), un groupe de sociétés pharmaceutiques et de soins de santé qui partagent une vision pour améliorer les résultats sociaux, de santé, de sécurité et environnementaux dans les communautés où nous faisons des achats. Nous soutenons les [principes de gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement de la PSCI](#), lesquels comprennent des principes relatifs aux droits de l'homme et aux conditions de travail. Nous nous attendons à ce que nos partenaires fournisseurs disposent de systèmes de gestion qui démontrent leur engagement et leur responsabilité à respecter les principes de la PSCI.

Formation

Tous les employés de Vertex suivent une formation annuelle sur le Code de conduite dans le cadre de notre engagement envers les valeurs fondamentales qui nous guident en tant que société. Ces valeurs nous orientent dans notre travail quotidien, façonnent nos interactions avec les groupes externes et définissent les attentes dans les domaines importants. Ce rappel annuel aide à renforcer notre engagement à incarner nos valeurs fondamentales et à faire des choix qui reflètent le type de société que nous voulons être. Nous nous engageons les uns envers les autres, envers notre société et, surtout, envers les patients, à respecter les normes les plus élevées en matière d'éthique et de responsabilité.

Comme stipulé dans le Code de conduite des fournisseurs, nous nous attendons à ce que les fournisseurs mettent en œuvre et maintiennent un programme de formation pour s'assurer que les personnes travaillant sur des projets Vertex connaissent notre Code de conduite des fournisseurs.

Évaluer l'efficacité de nos actions

En 2024, 100 % des employés ont suivi la formation annuelle sur le Code de conduite. Nous reconnaissons que les Codes, les politiques et la gestion des risques doivent évoluer et répondre aux circonstances changeantes de la société et de son environnement. À cette fin, nous nous engageons à nous améliorer continuellement en nous basant sur des examens et des évaluations périodiques du paysage réglementaire et commercial.

Par le biais de la Ligne d'alerte de Vertex, des cas potentiels d'esclavage moderne et de travail des enfants peuvent être signalés à Vertex pour enquête. La Ligne d'alerte n'a pas reçu de signalement relatif à l'esclavage moderne en 2024.

Vertex passe périodiquement en revue ses pratiques et ses politiques pour garantir que nous évaluons et traitons de manière appropriée les risques liés à l'esclavage moderne et au travail des enfants dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement.

Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Vertex Pharmaceuticals (Canada) Incorporated (« Vertex Canada »), une filiale de Vertex, est tenue de soumettre un rapport en vertu de la *loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi canadienne »). Ce rapport constitue le signalement sur le travail forcé et le travail des enfants de Vertex Canada pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 (le « Rapport »). Vertex Canada est couverte par l'approche mondiale de Vertex en matière de conformité et par son Code de conduite, qui sont énoncés dans la Déclaration globale et abordés tout au long de ce Rapport. Ce Rapport concerne toutes les activités de Vertex au Canada. Ce Rapport n'est pas un signalement conjoint, aucune autre entité Vertex n'étant assujettie aux exigences de déclaration en vertu de la Loi canadienne.

À propos de Vertex Canada

Vertex Canada est située à Toronto, au Canada; en date du 31 décembre 2024, Vertex Canada comptait 59 employés, dont 58 sont des employés à temps plein. Les employés de Vertex Canada travaillent principalement dans des bureaux et sur le terrain.

Vertex Canada importe et distribue des produits pharmaceutiques au Canada conformément à la licence d'établissement pharmaceutique de la société détenue auprès de Santé Canada.

Les chaînes d'approvisionnement de Vertex Canada sont généralement les mêmes que celles de Vertex. Environ 84 % des fournisseurs de Vertex Canada sont au Canada, les autres fournisseurs étant basés aux États-Unis et en Europe. Les principaux biens et services que Vertex Canada se procure sont des services de marketing et de commercialisation, des services de soutien aux patients, des services de gestion des installations, médicaux et réglementaires, une main-d'œuvre élargie, ainsi que des services informatiques et de télécommunications. La majorité des ententes avec les fournisseurs de Vertex Canada sont des ententes/contrats-cadres de service à long terme. En général, ces ententes stipulent expressément nos attentes en termes de conformité avec notre Code de conduite et avec notre Code de conduite des fournisseurs.

Risque de travail forcé et de travail des enfants; traitement du risque de travail forcé et de travail des enfants

Le risque de travail forcé et de travail des enfants chez Vertex Canada reflète celui de Vertex, tel qu'énoncé dans la Déclaration globale. Les politiques et processus décrits dans la Déclaration globale énoncent les étapes que Vertex a mises en œuvre pour le compte de Vertex Canada visant à évaluer, gérer et atténuer les risques liés au travail forcé et au travail des enfants; ces politiques et processus s'appliquent tout autant à Vertex Canada.

Vertex Canada n'a pas eu à prendre de mesures correctives en réponse aux incidents de travail forcé ou de travail des enfants. En cas d'incident, Vertex Canada s'engage à prendre les mesures appropriées pour traiter toute mauvaise conduite, tout abus ou toute activité illégale.

Vertex Canada n'a pas connaissance d'une éventuelle perte de revenus chez des familles vulnérables résultant de mesures visant à éliminer le recours au travail forcé et au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, aucune mesure corrective ne s'est avérée nécessaire à cet égard.

Approbations

Aux seules fins de conformité à la Loi canadienne, le présent Rapport et la Déclaration globale ont été approuvés, en vertu du sous-alinéa 11(4)(a) de la Loi canadienne, par le conseil d'administration de Vertex Canada.

Jonathan Biller

Directeur, Vertex Pharmaceuticals (Canada) Incorporated

Le 19 mai 2025

J'ai l'autorité de lier Vertex Pharmaceuticals (Canada) Incorporated.